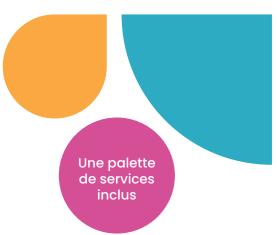


# Assurez l'essentiel pour vivre en toute liberté



Avec APRIL Moove Santé, profitez d'une assurance santé adaptée aux besoins des jeunes actifs.
Bénéficiez d'un socle de garanties de base à un prix attractif et de renforts optionnels pour compléter votre couverture.

Rendez-vous sur april.fr



# **APRIL Moove Santé,**

# une offre accessible, ajustable selon vos besoins

APRIL Moove Santé est une offre simple vous offrant une couverture de vos besoins essentiels à un prix attractif. Vous pouvez compléter vos garanties en choisissant un renfort et en bénéficiant de bonus fidélité dès la 2º année d'adhésion.

## Ma complémentaire APRIL Moove Santé, c'est :

Un **socle de garanties,** à choisir parmi 5 niveaux

Des services complémentaires et de l'assistance inclus au contrat



Des **renforts optionnels**, pour couvrir des besoins spécifiques

CONFORME

100% santé

# 5 niveaux de garanties proposant une couverture de qualité

 HOSPITALISATION ET CHAMBRE PARTICULIÈRE EN SECTEUR CONVENTIONNÉ

Prise en charge des honoraires chirurgicaux jusqu'à 250 % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale, et jusqu'à 70 € par jour pour les frais de chambre particulière (y compris en psychiatrie).

CONSULTATIONS

Généralistes et spécialistes jusqu'à 200 % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale.

FRAIS OPTIQUES

Jusqu'à 425 € pour l'équipement optique.



Bonus fidélité après la 2° et 4° année d'adhésion au contrat.

FRAIS DENTAIRE

Jusqu'à 300 % pour les frais de prothèses dentaires.

#### BON À SAVOIR

- Limite d'âge à l'adhésion : 80 ans
- Adhésion à AUXIA ASSISTANCE
- Services complémentaires inclus au contrat



Votre carte de Tiers-Payant sur mobile



Pas d'avance de frais avec le Tiers-Payant

# Des renforts pour compléter votre couverture selon vos habitudes de soins et vos besoins

Choisissez parmi 3 renforts optionnels:

### RENFORT BIEN-ÊTRE

- Cure thermale et soins annexes
- Médicaments et vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale
- Médecines naturelles
- Aide sevrage tabagique

#### RENEORT FAMILIE

- Soins d'orthodontie
- Forfait naissance ou adoption
- Médicaments et vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale
- Médecines naturelles

#### RENFORT OPTIQUE, DENTAIRE, AUDITIF

- Frais dentaires non remboursés par la Sécurité sociale
- Forfait supplémentaire optique
- Forfait supplémentaire aides auditives

Les renforts sont facultatifs et cumulables (hors association Bien-être et Famille). Ils sont disponibles dès le niveau 1 et comprennent des bonus fidélité après la 2° et 4° année d'adhésion au contrat.

# Une couverture santé et des services d'assistance pour vous accompagner au quotidien

Avec APRIL Moove Santé, vous avez également accès à des services complémentaires pour vous simplifier la vie et vous soutenir en cas d'imprévus ou de coup dur.

### Des services pour agir sur santé et son bien-être :

- Coach et Moi : apprendre à mieux gérer son stress grâce à des exercices adaptés et à l'aide d'un conseiller dédié
- Mes Attitudes santé: préserver sa santé en s'informant sur l'équilibre alimentaire, l'activité physique, les addictions, le sommeil, la vision, la vaccination...

### Des services pour faciliter l'accès aux soins :

- Téléconsultation : consulter un professionnel de santé par téléphone ou en vidéo. Service accessible 24h/24 et 7j/7 au 09 86 86 01 90 ou sur https://mh.teleconsultation.fr
- Deuxième avis médical : solliciter l'avis d'un médecin expert sur une intervention ou un traitement médical
- Compar'hospit : rechercher et comparer les établissements de santé qui répondent le mieux à votre besoin médical
- Plateforme Libhéros: trouver facilement et rapidement un professionnel de santé (infirmier, kine...) se déplaçant à domicile
- Réseau Medoucine : consulter un praticien de médecine douce de confiance (ostéopathe, naturopathe, sophrologue...)

### Des services pour être à vos côtés dans les moments difficiles:

• En cas de situation de handicap, de cancer, de fragilité sociale et pour les aidants familiaux :

Des experts en accompagnement social sont à vos côtés pour vous conseiller et rechercher des solutions dans les moments sensibles de votre vie.

Pour les contacter : 0 805 500 261 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

• De l'assistance en cas de décès de l'un des bénéficiaires :

Aide aux tâches ménagères, prise en charge des enfants, garde des animaux domestiques familiers.

Pour contacter l'Assistance:

- Depuis la France métropolitaine : 09 86 86 06 48
- Depuis les DROM (hors Mayotte), Saint Barthélémy et Saint Martin : 02 62 97 79 91

Prix d'un appel local. Pour chaque appel veuillez renseigner le numéro de convention AUXIA 420 12 26.







# Un contrat récompensant votre fidélité

Après 2 années d'adhésion et à date anniversaire de votre contrat, vos garanties seront encore plus avantageuses:

- jusqu'à + 50 € de remboursement par an en optique et pour la chirurgie réfractaire
- jusqu'à + 50 € de remboursement par an sur les soins de cure thermale (Renfort Bien-être)
- jusqu'à + 20 € de remboursement par an en médecine naturelle (Renforts Bien-être et Famille)
- jusqu'à + 20 € de remboursement par an sur les vaccins non remboursés par la sécurité sociale (Renforts Bien-être et Famille)
- jusqu'à + 300 % de remboursement par an en orthodontie\* (Renfort Famille)
- jusqu'à + 50 € de remboursement par an en prothèse auditive (Renfort Optique, Dentaire, Auditif).

Et après 4 années d'adhésion, vos garanties seront augmentées une nouvelle fois du même montant !\*\*

- \* Sur l'orthodontie, bonus Fidélité à partir de la 3º année puis à partir de la 5º année d'adhésion.

# APRIL Moove Santé Une offre adaptée à tous



Emma, 25 ans, en recherche de son premier emploi, elle souhaite une couverture santé complète à un prix abordable.

À partir de

**21,67**€ TTC/mois\*

Tarif 2021 pour une personne de 25 ans, habitant à Metz ayant souscrit à un niveau 1 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois

\* Prix TTC hors assistance et association.



Marwa, 37 ans, mère célibataire, elle recherche une complémentaire santé adaptée à sa vie de famille.

à partir de

**65,72€** TTC/mois\*

Tarif 2021 pour une personne de 37 ans avec un enfant de moins de 18 ans, habitant aux Sables-d'Olonne ayant souscrit à un niveau 2 et à un renfort Famille, pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois pour deux personnes.



Damien et Audrey, jeune couple de 35 ans,

ont des besoins plus importants en optique et recherchent une offre qu'ils pourront associer à la médecine douce.

À partir de

108,94€

TC/mois\*

Remise de -10% sur la cotisation du conjoint

Tarif 2021 pour un couple de 35 ans, habitant à Marseille ayant souscrit à un niveau 3, à un renfort Optique/Dentaire/Auditif et un renfort Bien-Être, pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois pour deux personnes.



Ce produit comprend des limitations et des délais d'attente qui ne conviendront peut-être pas aux personnes ayant des soins dans les premiers mois après l'adhésion.

Il s'agit d'une période de 3 mois à compter de la prise d'effet des garanties pendant lesquels les postes bénéficiant de limitations seront limités à 100 % de la Base de Remboursements (honoraires paramédicaux, analyses et examens de laboratoire, honoraires médicaux et chirurgicaux, honoraires médicaux : consultations généralistes, spécialistes, actes médicaux, imagerie médicale, matériel médical, soins dentaires, prestation d'adaptation de la correction visuelle, inlay-onlay remboursés par la Sécurité sociale, prothèses « Offre Modérée » et « Offre Libre », équipement « Offre libre » Classe B, lentilles acceptées).

Les postes bénéficiant de délais d'attente ne pourront pas être remboursés durant une durée de 3 mois (lentilles refusées par la Sécurité sociale, chirurgie réfractive de l'œil, traitement de l'œil au laser, implant oculaire).

# Vos réductions tarifaires

SELON LA COMPOSITION FAMILIALE

- Pour les couples :
- 10% sur la cotisation TTC du conjoint
- Pour les familles nombreuses :
   cotisation gratuite pour le 3°, le 4° et le 5°
   enfant de de 21 ans

POUR LES TRAVAILLEURS NON SALARIES

• **Déductibilité Madelin :**pour les 5 niveaux de garanties responsables
et les renforts associés



# Garanties APRIL Moove Santé



Les garanties sont exprimées en euros, frais réels ou en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale sous déduction du remboursement du Régime Obligatoire, et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties exprimés au sein du tableau des garanties s'entendent par assuré. Un seul niveau doit être souscrit par famille. Ces niveaux de garanties sont responsables: vos garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les «contrats responsables». Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

Les garanties dont la prise en charge est exprimée en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale (à l'exception des garanties 100 % Santé et Honoraires médicaux et chirurgicaux en cas d'Hospitalisation à la suite d'un Accident) font l'objet d'une limitation de prise en charge au cours des trois (3) premiers mois suivant la date d'effet des garanties de chaque Assuré. Les renforts ne contiennent ni limitation ni délai d'attente.

		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau !
HOSPITALISATION EN SECTEUR CONVENTIONNÉ*						
Forfait Patient Urgence et forfait actes lourds				Frais réels		
SÉJOURS EN MÉDECINE, CHIRURGIE, HOSPITALISATION À DOM	IICILE ET MATERNITÉ					
Frais de séjour				Frais réels		
Forfait journalier hospitalier				riuis ieeis		
	Médecins DPTAM	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
Honoraires médicaux et chirurgicaux**	Médecins non DPTAM	100 %	105 %	130 %	180 %	200 %
		-	Limité à 1		nt les 3 pren au contrat	niers mois
		_	40 €	50 €	60€	70 €
Chambre particulière (par jour et par assuré)		_	Dans la limite de 45 jours par an			
Frais accompagnant (lit et frais de repas) - (par jour)		_	10 €	20 €	30 €	35 €
rrais accompagnant (iit et irais de repas) - (par jour)			Dans la limite de 15 jours par an			
SÉJOURS EN SOINS DE SUITE, DE RÉADAPTATION, DE RÉÉDUCA	ATION ET ASSIMILÉS, ET SÉJO	URS EN PSYCH	HIATRIE			
Frais de séjour				Frais réels		
Forfait journalier hospitalier						
Honoraires et frais médicaux			1	100% BR	I	
Chambre particulière (par jour et par assuré)		_	40 €	50 €	60 €	70 €
			Dans la limite de 45 jours par an			
SOINS COURANTS						
	Médecins DPTAM		125 %	150 %	175 %	200 %
Honoraires médicaux : consultations généralistes, spécialistes, actes médicaux, imagerie médicale	Médecins non DPTAM	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %
(y compris en soins externes et à domicile)**		-	Limité à 1		nt les 3 pren n au contrat	niers mois
	- vatoiro	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %
Honoraires paramédicaux, analyses et examens de laboratoire (y compris en soins externes et à domicile)		-	Limité à 100 % pendant les 3 premiers mois d'adhésion au contrat			
Transport				100 %		
Matériel médical : prothèses orthopédiques, petit et gros appareillage (hors prothèse auditive et accessoire optique)		100 %	130 %	150 %	175 %	200 %
		Limité à 100 % pendant les 3 premiers mois d'adhésion au contrat				
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale				100 %		
Dépenses médicales effectuées à l'étranger et rembour sociale française	sées par la Sécurité			100 %		

<sup>\*</sup> En cas d'hospitalisation en secteur non conventionné, sont pris en charge le forfait journalier hospitalier, la participation forfaitaire, les frais de soins et de séjour pris en charge par la Sécurité sociale. La prise en charge s'effectue sur la base de 100 % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale.

<sup>\*\*</sup> Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTMA-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.

DENTAIRE					
Soins, Inlays-Onlays remboursés par la Sécurité sociale		125 %	150 %	175 %	200 %
		Limité à 100 % pendant les 3 premiers mois d'adhésion au contrat			
Soins et prothèses « 100% Santé » remboursés par la Sécurité sociale	Frais réels				
		125 %	150 %	250 %	300 %
Prothèses dentaires « Offre Modérée » et « Offre Libre » remboursées par la Sécurité sociale	-	Limité à 100 % pendant les 3 premiers mois d'adhésion au contrat			
		1 300 € au-delà : 100%	2 000 € au-delà : 100%		
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale			100 %		

#### OPTIOUE

S'agissant des lunettes, dans le cadre de votre forfait les remboursements des montures sont limités à 100 € en Classe B et 30 € en Classe A. La garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture par période de deux ans à compter de la dernière acquisition ou par période d'un an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. Renouvellement anticipé possible si justifié par l'un des cas visés par la liste mentionnée à l'article L165-1 du Code de la Sécurité sociale. Forfait incluant le remboursement de la Sécurité sociale et du ticket modérateur, non cumulable d'une année sur l'autre.

Équipement « 100% Santé » Classe A : 1 monture + 2 verres	Frais réels				
Équipement « Offre libre » Classe B : 1 monture + 2 verres simples (catégorie 1)		100 €			
Équipement « Offre libre » Classe B:1 monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou très complexe (catégorie 2)  Équipement « Offre libre » Classe B:1 monture + 2 verres complexes ou très complexes (catégorie 3)		125 €	150 €	200€	250 €
		200 €	275 €	350 €	425 €
Pour les équipements « Offre libre » Classe B	-	Limité à 1	Limité à 100 % pendant les 3 premiers mois d'adhésion au contrat		
Bonus fidélité sur les équipements «Offre libre» Classe B, après 2 années d'adhésion au contrat	-	+ 25 €	+ 30 €	+ 40 €	+ 50 €
Bonus fidélité sur les équipements «Offre libre» Classe B, après 4 années d'adhésion au contrat	-	+ 25 €	+ 30 €	+ 40 €	+ 50 €
Equipement mixte : combinaison de verres et monture classes A et B	Se référe sous dédu	r aux montants des équipements de Classe B, uction des éléments de Classe A pris en charge à hauteur des frais réels.			Classe B, en charge
Provident of the development of the control of the	100 %	50 % des frais réels			
Prestation d'adaptation de la correction visuelle (pour 1 équipement complet Classe B)	-	Limité à 100 % pendant les 3 premiers mois d'adhésion au contrat			
Lentilles acceptées ou refusées par la Sécurité sociale	100 %	100 % + 20 €	100 % + 40 €	100 % + 80 €	100 % + 120 €
Pour les lentilles acceptées par la Sécurité sociale	-	Limité à 100 % pendant les 3 premiers mois d'adhésion au contrat			niers mois
Pour les lentilles refusées par la Sécurité sociale	-	Délai d'attente les 3 premiers mois d'adhésion au contrat			mois
	-	50 €	100 €	150 €	200 €
Chirurgie réfractive et traitement de l'œil au laser (myopie et presbytie), mplant oculaire (par œil, par année d'adhésion et par assuré)  Délai d'attente les 3 pre d'adhésion au ca					
Bonus fidélité pour la chirurgie réfractive, traitement de l'œil au laser et implant oculaire, après 2 années d'adhésion au contrat	-	+ 25 €	+ 30 €	+ 40 €	+ 50 €
Bonus fidélité pour la chirurgie réfractive, traitement de l'œil au laser et implant oculaire, après 4 années d'adhésion au contrat	-	+ 25 €	+ 30 €	+ 40 €	+ 50 €

### AIDES AUDITIVES

Depuis le 1er janvier 2021 : prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans, à compter de la date de dernière acquisition.

Équipements « 100 % Santé »	Frais réels
Équipements « Offre libre » Classe II, par oreille, dans la limite de 1700 € par oreille, sous déduction du remboursement de la Sécurité sociale	100 %
Accessoires et entretien	100 %

# PRÉVENTION ET SANTÉ AU QUOTIDIEN

Actes et prestations de prévention prévus à l'article R.871-2 du code de la Sécurité sociale et remboursé par la Sécurité sociale

Inclus



Cure thermale				100 %		
Forfait pour les frais annexes de cure remboursés par la Sécurité sociale (par année d'adhésion et par assuré)		60€	100 €	125 €	150 €	200€
Bonus fidélité frais annexes de cure remboursés par la Sécurité sociale, après 2 années d'adhésion au contrat		-	+ 30 €	+ 40 €	+ 50 €	+ 50 €
Bonus fidélité frais annexes de cure remboursés par la Sécurité sociale, après 4 années d'adhésion au contrat		-	+ 30 €	+ 40 €	+ 50 €	+ 50 €
Pharmacie prescrite non remboursée (dont Homéopathie) - (par année d'adhésion et par assuré)		50 €	70 €	90€	120 €	170 €
Médecines naturelles : ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiopathe, diététicien, chiropracteur, micro-kinésithérapeute, podologue, réflexologue, sophrologue, luminothérapeute, hypnothérapeute, psychologue (par année d'adhésion et par assuré)		40 €	60 €	70 €	80€	120 €
Bonus fidélité pour les médecines naturelles après 2	années d'adhésion au contrat	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €
Bonus fidélité pour les médecines naturelles après 4	années d'adhésion au contrat	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €
Aide au sevrage tabagique (par année d'adhésion e	et par assuré)	30 €	40 €	55 €	70 €	90 €
<b>Vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité s</b> (dont vaccins internationaux) - (par année d'adhési		30 €	60 €	80 €	100 €	120 €
Bonus fidélité vaccins prescrits non remboursés, après	2 années d'adhésion au contrat	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €
Bonus fidélité vaccins prescrits non remboursés, après	4 années d'adhésion au contrat	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €
RENFORT FAMILLE						
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (par année d'adhésion et par assuré)		200€	350 €	500€	690€	780 €
Renfort orthodontie remboursée par la Sécurité soc	iale	+ 20 %	+ 100 %	+ 150 %	+ 200 %	+ 250 %
A partir de la 3° année d'adhésion votre renfort Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale passe à :		50 %	150 %	200 %	250 %	300 %
A partir de la 5° année d'adhésion votre renfort Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale passe à :		100 %	200 %	250 %	300 %	350 %
Forfait naissance ou d'adoption		40 €	60 €	80€	100 €	120 €
Pharmacie prescrite non remboursée (dont Homéopathie) - (par année d'adhésion et par	assuré)	50 €	70 €	90 €	120 €	170 €
Médecines naturelles : ostéopathe, homéopathe, a étiopathe, diététicien, chiropracteur, micro-kinésit réflexologue, sophrologue, luminothérapeute, hypi (par année d'adhésion et par assuré)	hérapeute, podologue,	40 €	60 €	70 €	80 €	120 €
Bonus fidélité pour les médecines naturelles après 2	années d'adhésion au contrat	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €
Bonus fidélité pour les médecines naturelles après 4	années d'adhésion au contrat	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €
Vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité s (dont vaccins internationaux) - (par année d'adhési		30 €	60 €	80€	100 €	120 €
Bonus fidélité vaccins prescrits non remboursés, après	2 années d'adhésion au contrat	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €
Bonus fidélité vaccins prescrits non remboursés, après	4 années d'adhésion au contrat	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €
RENFORT OPTIQUE, DENTAIRE, AUDITIF						
Autres frais dentaires non remboursés par la Sécurité sociale : prothèses, implantologie, parodontologie (sauf esthétique) – (par année d'adhésion et par assuré)		100€	150 €	200 €	250 €	300 €
Renfort optique : forfait supplémentaire sur les	2 verres simples (catégorie 1)	-	+ 30 €	+ 40 €	+ 50 €	+ 70 €
verres « Öffre libre » Classe B uniquement – par assuré, valable tous les deux ans à compter de la dernière facturation de l'équipement ayant fait objet d'une prise en charge de la Sécurité sociale ou par période d'un an pour les mineurs de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue	1 verre simple + 1 verre complexe ou très complexe (catégorie 2) 2 verres complexes ou très	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €	+ 175 €
Aides auditives (le forfait se renouvelle tous les 4 an d'effet des garanties et comprend le remboursemen d'entretien) - (par oreille)		+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €	+ 175 €	+ 200 €
Bonus fidélité aides auditives, après 2 années d'adhésion au contrat		+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €
Bonus fidélité aides auditves, après 4 années d'adhésion au contrat		+ 50 €				



# Toutes vos démarches en ligne, sur l'Espace Assuré

Un Espace Assuré accessible 7j/7 et 24h/24, pour réaliser vos démarches et accéder à nos services.



# **RÉALISEZ VOS DEMANDES**

- Déposez vos demandes de remboursements
- Demandez un devis optique, dentaire ou une prise en charge hospitalisation
- Visualisez vos remboursements en temps réel



- Votre carte de Tiers-Payant
- Votre certificat d'adhésion
- Vos conditions générales
- Vos relevés de prestations
- Votre résumé de garanties
- Votre appel de cotisations, etc.

- Réalisez des simulations de remboursements
- Posez toute question concernant votre
- Informez APRIL de tout changement de situation



### **MODIFIEZ VOS INFORMATIONS PERSONNELLES**

- Votre Relevé d'Identité Bancaire
- Votre email
- Votre adresse
- Votre numéro de téléphone

Plus d'informations sur

https://monespace.april.fr





# Des avantages inclus dans votre contrat

APRIL a négocié pour vous des réductions exclusives (1).



# **VOS RÉDUCTIONS SANTÉ**

## Auprès de nos partenaires opticiens :

Sur présentation de la carte de Tiers-Payant







#### Sur les verres progressifs:

- Des verres progressifs avec un tarif négocié et encadré à partir de 288 € (2)
- Jusqu'à 15% de réduction sur les montures



#### Pour tous les types de verres :

- Jusqu'à -20% sur les verres unifocaux (4)
- Jusqu'à -10% sur les montures (4)

Pensez aussi à notre offre en ligne avec -10% de réduction sur l'achat d'un pack « montures + verres » sur www.easyverres.com



### Auprès d'audioprothésistes partenaires :

Sur présentation de la carte de Tiers-Payant



- Bilan auditif et essai gratuits (3) d'une solution auditive adaptée
- Jusqu'à -15% de réduction permanente sur le forfait « appareillage auditif » (3)
- -10% de réduction permanente sur les accessoires auditifs (casques TV, téléphones, protections auditives...)
- (1) Les réductions auprès de nos partenaires sont valables uniquement en France Métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion
- (2) Pour 2 verres ou 144 € le verre voir conditions sur votre Espace Assuré.
- (3) Voir conditions sur votre Espace Assuré.
- (4) Selon grille disponible dans tous les magasins partenaires : Optic 2000, Krys, Lynx Optique et Vision Plus.

# **EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS**

# **APRIL Moove Santé**



Calculs effectués en fonction de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale en vigueur au 1er janvier 2021.

# PRODUIT CONFORME 100 % SANTÉ

		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
HOSPITALISATION						
Forfait Journalier	Dépense (1)	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
	Remboursement Sécurité sociale	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€
	Remboursement APRIL	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
	Reste à charge	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Honoraires du chirurgien avec dépassement	Dépense (2)	355 €	355 €	355 €	355 €	355 €
<b>d'honoraires maîtrisés</b> (adhérent à un DPTAM : 'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération	Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €
chirurgicale de la cataracte	Remboursement APRIL	0€	67,93 €	83,30 €	83,30 €	83,30 €
	Reste à charge	83,30 €	15,37	0€	0€	0€
Honoraires du chiruṛgien avec dépassement	Dépense (2)	431 €	431 €	431 €	431 €	431 €
d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : 'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération	Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €
chirurgicale de la cataracte	Remboursement APRIL	0€	13,58 €	81,50 €	159,30 €	159,30 €
	Reste à charge	159,30 €	159,30 €	77,79 €	0€	0€
OPTIQUE						
Équipement optique de classe A (monture +	Dépense (3)	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €
verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	Remboursement Sécurité sociale	22,50 €	22,50 €	22,50 €	22,50 €	22,50 €
	Remboursement APRIL	102,50 €	102,50 €	102,50 €	102,50 €	102,50 €
	Reste à charge	0€	0€	0€	0€	0€
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	Dépense (3)	345 €	345 €	345 €	345 €	345 €
	Remboursement Sécurité sociale	0,09 €	0,09 €	0,09 €	0,09€	0,09€
	Remboursement APRIL	0,06€	100 €	150 €	200€	250 €
	Reste à charge	344,85€	244,91€	194,91 €	144,91 €	94,91€
DENTAIRE						
Détartrage	Dépense (4)	28,92 €	28,92 €	28,92 €	28,92 €	28,92 €
	Remboursement Sécurité sociale	20,24 €	20,24 €	20,24 €	20,24 €	20,24 €
	Remboursement APRIL	8,68 €	8,68 €	8,68 €	8,68 €	8,68 €
	Reste à charge	0€	0€	0€	0€	0€
Couronne céramo-métallique sur incives,	Dépense (5)	500 €	500 €	500€	500 €	500 €
canines et premières prémolaires (prothèses	Remboursement Sécurité sociale	84 €	84 €	84 €	84 €	84 €
00% santé)	Remboursement APRIL	416 €	416 €	416 €	416 €	416 €
	Reste à charge	0€	0€	0€	0€	0€
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	Dépense (2)	538,70 €	538,70 €	538,70 €	538,70 €	538,70 €
	Remboursement Sécurité sociale	84€	84 €	84 €	84€	84€
	Remboursement APRIL	36 €	66€	96 €	216 €	276 €
	Reste à charge	418,70 €	388,70 €	358,70 €	238,70 €	178,70 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	Dépense (2)	538,70 €	538,70 €	538,70 €	538,70 €	538,70 €
	Remboursement Sécurité sociale	75,25 €	75,25 €	75,25 €	75,25 €	75,25 €
	Remboursement APRIL	32,25 €	59,12 €	86,00 €	193,50 €	247,25 €
		,	404,32€	377,45 €	269,95 €	216,20 €

AIDES AUDITIVES						
	Dépense (3)	950€	950 €	950 €	950 €	950 €
	Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
	Remboursement APRIL	710 €	710 €	710 €	710 €	710 €
	Reste à charge	0€	0€	0€	0€	0€
Aides auditives de classe II par oreille	Dépense (2)	1 476 €	1 476 €	1 476 €	1 476 €	1 476 €
	Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
	Remboursement APRIL (6)	210 €	260 €	310 €	335 €	410 €
	Reste à charge	1026€	976 €	926 €	901€	826 €
SOINS COURANTS						
Consultation d'un médecin traitant généraliste	Dépense (4)	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
sans dépassement d'honoraires	Remboursement Sécurité sociale	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
	Remboursement APRIL	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €
	Reste à charge	1€	1€	1€	1€	1€
Consultation d'un médecin spécialiste en	Dépense (4)	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
gynécologie sans dépassement d'honoraires	Remboursement Sécurité sociale	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
	Remboursement APRIL	9€	9€	9€	9€	9€
	Reste à charge	1€	1€	1€	1€	1€
Consultation d'un médecin spécialiste en	Dépense (4)	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €
gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	Remboursement Sécurité sociale	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
	Remboursement APRIL (7)	9€	14,75 €	20,50 €	23 €	23 €
	Reste à charge	15 €	9,25 €	3,50 €	1€	1€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAMCO)	Dépense (4)	56€	56 €	56 €	56€	56 €
	Remboursement Sécurité sociale	15,10 €	15,10 €	15,10 €	15,10 €	15,10 €
	Remboursement APRIL	6,90 €	8,05 €	13,80 €	19,55 €	25,30 €
	Reste à charge	34€	33 €	27,10 €	21,35 €	15,60 €

- (1) Tarif réglementaire
- (2) Prix moyen national de l'acte
- (3) Prix limite de vente
- (4) Tarif conventionnel
- (5) Honoraire limite de facturation
- (6) Le remboursement APRIL comprend le remboursement du Renfort Optique/Dentaire/Auditif
- (7) Le remboursement du dépassement d'honoraires est calculé sur la Base de Remboursement fixé à 23 €. En effet, la majoration de 2 € et 5 € n'incluent pas de dépassement d'honoraires.

# Comprendre 1 € de reste à charge

Franchises médicales et participation forfaitaire appliquées au 01/01/20 par la Sécurité sociale et non remboursées par votre contrat :

- 1 € / consultation, acte technique et analyse biologique
- 0,50 € / boîte de médicaments, et par acte paramédical
- 2 € / transport sanitaire

# Qu'est-ce que le DPTAM?

Le DPTAM est un terme générique visant les différents dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés. Sont notamment concernés les médecins ayant adhéré au Contrat d'Accès aux Soins (CAS) ou ayant choisi l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CO).

En consultant un médecin adhérant au DPTAM, vous bénéficiez d'un meilleur remboursement des actes et consultations par la Sécurité sociale.



# Pourquoi choisir APRIL?



# **DES OFFRES PERSONNALISÉES**

Quels que soient votre profil, votre budget ou vos besoins, découvrez nos solutions adaptées en santé, prévoyance professionnelle et familiale et assurance de prêt



# **DES SERVICES QUI VOUS FACILITENT LA VIE**

Un Espace Assuré accessible 7j/7 et 24h/24, pour réaliser vos démarches et accéder à nos services

Des avantages clients exclusifs



# **DES SERVICES QUI VOUS FACILITENT LA VIE**

La Fondation APRIL s'engage tous les jours pour une « santé autrement » à travers ses actions et ses publications



### **UN TRAITEMENT EFFICACE DE VOS DEMANDES**

Gagnez du temps avec l'adhésion 100% en ligne



#### **DES CONSEILLERS DISPONIBLES**

Lors de votre adhésion, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans le recueil de votre état de santé, avec la Télésélection médicale

> Nos conseillers vous répondent 6j/7 de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi



# Comment déposer une réclamation?

La qualité de nos services est au cœur de nos engagements, mais toutefois si vous êtes mécontent des services fournis par notre société, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre conseiller habituel :

- par téléphone au 09 74 50 20 20 (appel non surtaxé),
- ou par mail à relationclient@april.com,
- ou par courrier à l'adresse suivante : APRIL Santé Prévoyance - 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03, • ou depuis votre Espace Assuré / Contacts Utiles / Formuler
- une réclamation.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser en second lieu votre demande à notre Service Réclamations :

- par mail: reclamations@april.com,
- ou par courrier : Service Réclamations APRIL Santé Prévoyance - 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03

Sous 10 jours ouvrables, nous nous engageons à vous apporter une réponse ou, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de ce délai, à vous communiquer le nouveau délai de traitement, qui ne pourra excéder 2 mois.

#### Si le désaccord persiste, vous pouvez faire appel au Médiateur compétent :

• Toute demande de médiation doit avoir été précédée d'une réclamation écrite auprès de nos services. Si la réponse apportée ne vous satisfait pas ou si vous n'avez pas obtenu

- de réponse depuis plus de deux mois, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance dans un délai maximal d'un an suivant la date de sa réclamation.
- Aucune action judiciaire ne doit avoir été engagée.
- Cette démarche ne vous empêche pas d'engager ultérieurement d'autres procédures de recours si vous le
- Le médiateur exerce sa mission gratuitement et en toute indépendance.

Vous pouvez contacter La Médiation de l'Assurance :

- par courrier : La Médiation de l'Assurance TSA 50 110 -. 75441 Paris cedex 09
- ou par voie électronique, en complétant un formulaire de saisine sur le site de la Médiation de l'Assurance : http:// www.mediation-assurance.org/ Rubrique : Je saisis le Médiateur.

Si vous avez adhéré à la Convention à distance par Internet, vous pouvez également saisir le Médiateur compétent en déposant plainte sur la plateforme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : <a href="http://ec.europa.eu/consumers/odr/">http://ec.europa.eu/consumers/odr/</a>.

Nous vous conseillons de toujours vous adresser au préalable à notre Service Réclamations qui vous orientera au mieux et pourra vous fournir des informations sur la constitution du dossier de demande de médiation.

# APRIL, l'assurance en plus facile

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 15 000 courtiers partenaires. Les 2 300 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires – particuliers, professionnels et entreprises – une expérience remarquable alliant le meilleur des relations humaines et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale et en dommages de niches. A l'horizon 2023, APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés

Le groupe APRIL opère dans 16 pays et a enregistré en 2020 un chiffre d'affaires de 516M€.



Contactez votre assureur-conseil :



ÉCOUTER - AGIR - SOUTENIR

Tout adhérent d'un contrat souscrit par l'Association des Assurés APRIL, devient automatiquement membre de l'Association. Vous accédez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, aux soutiens de l'Association\*:

- Soutien Juridique: des équipes de juristes vous informent dans tous les domaines de la vie quotidienne (droit de la famille, du travail, de la santé, de la consommation...),
- Soutien hospitalisation: pour faciliter votre retour au domicile (garde d'enfants, aide-ménagère...),
- Soutien Frais de santé, Soutien Psychologique, Soutien Cotisations et Soutien Aidants : en cas de coup dur et sous certaines conditions de ressources, l'Association peut prendre en charge tout ou partie de vos frais de santé onéreux, de votre cotisation d'assurance ou des frais de séjour de répit pour un membre de votre famille dépendant.
- \* Retrouvez toutes les conditions de ces soutiens sur www.association-assures-april.fr

Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium 114 boulevard Marius Vivier Merle 69439 LYON Cedex 03

#### www.april.fr

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr) Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 -75436 Paris Cedex 09.

